DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 17 + 2 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 02

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
Mme Célia RISCHMANN
M. Gérard HALTER
Mme Christel BUCHEL
M. Thierry REHRI
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Françoise KEIFF
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK
Mme Antoinette MARTIN, pouvoir à M. Jean-Luc SCHLOSSER

****

La convocation pour la séance a été transmise le 17 avril 2014 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Martine FOHR, en qualité de secrétaire de séance.

II. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Renonciation à l'usage du droit de préemption urbain pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

. Section AE, n° 71 avec 2,97 ares, maison et terrain, 118, rue Principale.

III. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

-M. Christian SCHOTT entre en séance-

A/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal,

. Vu l'avis favorable de la commission des finances,

décide à l'unanimité des membres présents,

d'attribuer une subvention de 9.000,00 € au CCAS de Schirrhein, contre 7.000,00 € dédiés au budget 2013.

B/ ASSOCIATIONS LOCALES

Le maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des demandes de subvention présentées par les associations de Schirrhein – Schirrhoffen, et relatives aux dépenses de formation et d'investissement engagées en 2013.

Ces demandes, qui doivent être accompagnées des pièces justificatives correspondantes (factures), font l'objet d'une vérification par l'administration municipale.

Jusqu'à présent les montants retenus faisaient l'objet d'une subvention de 12 % par la commune de Schirrhein et de 3 % par celle de Schirrhoffen.

Ce taux global de 15 % était justifié en son temps par le fait que le conseil général était susceptible d'octroyer une aide financière équivalente sous cette condition.

Cette pratique n'est cependant plus d'actualité.

Le maire propose de porter le taux de subventionnement de la commune de Schirrhein à 15 %, et indique que cette disposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances. Il rappelle également que le but des aides financières allouées est de soutenir les investissements et la formation réalisés par les associations locales.

Celle-ci s'est également prononcée favorablement quant aux différents montants retenus par l'administration.

Seule subsiste la question de la prise en compte au titre des dépenses de formation d'un stage dit «de reprise» effectuée par le Football-Club «Etoile» de Schirrhein – Schirrhoffen en août 2013 en Allemagne, pour un coût global de 2.720,50 €.

Une facture détaillée est cependant parvenue au maire dans l'intervalle, laquelle fait apparaître que la partie formation et entraînement du séjour s'élève à 1.272,00 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en compte complémentaire de cette dépense.

En conséquence, le conseil municipal,

. entendu les explications du maire

. vu l'avis favorable de la commission des finances

décide d'attribuer aux associations et structures locales les subventions suivantes :

. Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas, un montant de 1.102,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2013.

. Musique Harmonie, un montant de 841,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2013.

. Tennis Club, un montant de 745,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2013.

. Amicale des sapeurs-pompiers, un montant de 675,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2013.

. Club Canin, un montant de 566,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2013 ainsi que la prise en charge de 50 % de la consommation d'électricité du site de

l'association.

. Paroisse Saint-Nicolas, un montant de 660,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2013.

. Football-Club «Etoile», un montant de 379,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2013.

. Cercle de Généalogie, un montant de 215,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2013.

. Donneurs de Sang, un soutien financier forfaitaire de 300- €.

IV. CREDITS SCOLAIRES 2014

Le maire présente l'évolution des crédits scolaires fixés par le conseil municipal ces dernières années :

1999 / 2000 / 2001	25,92 € par élève
2002 / 2003 / 2004	27,00 € par élève
2005 / 2006 / 2007 /2008	28,00 € par élève
2009 / 2010 / 2011	30,00 € par élève
2012 / 2013	32,00 € par élève

Il propose d'augmenter ces crédits à 33,00 € et précise que cette évolution a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

fixe les crédits scolaires pour l'année civile 2014 à 33,00 € par élève scolarisé dans les écoles maternelle et primaire de Schirrhein – Schirrhoffen.

V. TARIFS COMMUNAUX 2014

Le maire présente la liste des tarifs communaux en vigueur en 2013 :

Publicité bulletin municipal

1/12ème de page	60,00 €
1/8ème de page	80,00 €

1/4 de page	160,00 €
page entière	550,00 €

pages spéciales

1/3 de bandeau	60,00 €
1/2 bandeau	80,00 €
2/3 de bandeau	110,00 €
largeur ou hauteur de bandeau	160,00 €

Loyers forfaitaires

Terrains non agricoles pour dépôts	25,00 €

Droit de place

. Ventes alimentaires	7,00 €
. Autres ventes (matelas …)	10,00 €
. Stationnement taxi	250,00 €

Messti

. Manège «adultes»	500,00 €
. Manège «enfants»	250,00 €
. Plateau de jeux vidéos	250,00 €
. Autres le ml	10,00 €

Concession

Sépulture pour 15 ans	120,00 €
Sépulture pour 30 ans	200,00 €
Case du columbarium pour 15 ans	800,00 €
Case du columbarium pour 30 ans	1.300,00 €
Cavurne pour 15 ans	1.000,00 €
Cavurne pour 30 ans	1.700,00 €

Photocopies

A4	0,20 €
A3	0,30 €

Photocopies couleur

A4	1,00 €
A3	1,50 €

Fax

1ère page	0,80 €
pages suivantes	0,20 €

Bibliothèque

. Carte lecteur annuelle	6,00 €
. Retard / semaine / livre	0,50 €
. Livre non rendu	25,00 €

ESPACE SOCIOCULTUREL – TARIFS

LOCAUX	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS SCHIRRHEIN	PARTICULIERS DE SCHIRRHEIN	ASSOCIATIONS DE SCHIRRHEIN / SCHIRRHOFFEN	SECTION THEATRALE (pour deux représentations)
Petite salle avec bar charges incluses	300 €	200 €	200 €	
Petite et grande salle sans cuisine, charges incluses	750 €	400 €	300 €	
Petite et grande salle avec cuisine, charges incluses	900 €	550 €	400 €	300 €
Chauffage pour toute utilisation	80 €	80 €	80 €	80 €

M. Christian SCHOTT indique qu'il y aurait lieu de vérifier la contenance exacte des cases du columbarium, qui devrait correspondre à 4 urnes. En effet, un entrepreneur de pompes funèbres local a mis en doute cette capacité.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

le conseil municipal décide de maintenir l'ensemble des tarifs communaux à la valeur de 2013, pour l'année 2014.

VI. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2014

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, établi par les services fiscaux.

A taux constants, la recette brute serait de 308 144,- €, montant duquel il convient de déduire le prélèvement de 77 186,- € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.), soit une recette nette de 230 958,- €.

Il indique au conseil municipal que les taux n'ont pas été revalorisés depuis 2010, et que par ailleurs l'indice INSEE des prix à la consommation a augmenté de 2 % en 2011, de 0,9 % en 2012, et 0,7 % en 2013.

Une variation à la hausse des taux communaux de 0,5 % porterait la recette nette à 232 309,- €.

Cette hypothèse a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Le maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal,

par 18 voix pour

1 abstention (Mme Françoise KEIFF)

. décide une revalorisation de 0,5 % des taux de la fiscalité directe locale

. en fixe les taux comme suit :

	Taux	Base prévisionnelle	Produit brut
Taxe d'habitation	9,75 %	1 981 000,- €	193 148,- €
Taxe sur le foncier bâti	4,83 %	1 276 000,- €	61 631,- €
Taxe sur le foncier non bâti	23,04 %	25 700,- €	5 921,- €
Cotisation foncière des entreprises	11,15 %	97 800,- €	10 905,- €

VII. BUDGETS PRIMITIFS 2014

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du détail des budgets primitifs 2014 et entendu les explications du maire,

décide,

d'approuver

. le budget primitif principal de l'année 2014, par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme Antoinette MARTIN, M. Christian SCHOTT, M. Jean-Luc SCHLOSSER, Mme Françoise

KEIFF), comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 962.490,- €.
Section d'investissement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 646.822,- €, y compris les reports budgétaires 2013 suivants, dépenses 362.026,- €, recettes 148.432,- €.

. le budget annexe du lotissement «Les Myrtilles», tranche 3, à l'unanimité des membres présents, comme suit, hors opérations d'ordre :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1.500.000,- €.

VIII. LOTISSEMENT COMMUNAL «LES MYRTILLES» - 3EME TRANCHE

A/ APPROBATION DE LA VENTE DES LOTS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

approuve la vente des lots ci-après :

. Lot n° 11, avec 9,06 ares, à Mme et M. Dominique MOSSER de Haguenau

. Lot n° 15, avec 8,99 ares, à Mme Hélène HASSLER et M. Nicolas STEINBACH de Hoerdt

. Lot n° 31, avec 9,55 ares à Mme et M. Arnaud GENTNER, de Schirrhein

au prix TTC de 10.680,- € par are.

B/ APPROBATION DE CANDIDATURES

Le conseil municipal approuve les candidatures suivantes à l'achat d'un terrain de construction dans la 3ème tranche du lotissement «Les Myrtilles» :

- A l'unanimité des membres présents :

. M. Jordan SUTTER de Schirrhein.
. M. Stéphane LANG d'Oberhoffen-sur-Moder.

. Mme Manon ROUSSEAUX et M. Lionel MUNSCH de Hoenheim.
. Mme Caroline KNAEBEL de Schirrhein.
. Mme Catherine HORNECKER – KOLMER et M. Guillaume HORNECKER de Herrlisheim.
. Mme et M. Roger TURCK de Schirrhoffen.

- Par 18 voix pour et 1 voix contre (M. Christian SCHOTT) :

. Mme Aurélie BRACKER et M. Sébastien SPORER de Schirrhoffen.

C/ INFORMATIONS

Le maire fait savoir qu'il a récemment rencontré M. Fabien DERSE du secteur départemental d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat (S.D.A.U.H.) de Haguenau pour évoquer les différentes adaptations pouvant être apportées à la 3ème tranche du lotissement, et notamment la possibilité de réserver certaines parcelles pour la construction d'immeubles collectifs.

L'aménagement et la destination de la partie Ouest du lotissement (lots n° 1 à 5) a également été abordé.

Les évolutions et modifications proposées par le SDAUH seront soumises le moment venu au conseil municipal.

IX. PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE D'AGENTS SAISONNIERS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création de deux postes d'agents contractuels saisonniers, à savoir l'un pour le mois de juillet, l'autre pour le mois d'août 2014.

Ces agents devront être majeurs et titulaires du permis B.

X. INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Le maire fait savoir au conseil municipal que M. Georges PORTAL, comptable des finances publiques de Bischwiller a quitté ses fonctions et a été remplacé au 1er avril 2014 par M. Pascal BOES.

Il y a lieu de délibérer relativement à l'attribution de l'indemnité de conseil des receveurs – percepteurs prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

décide d'accorder l'indemnité de conseil à M. Pascal BOES, comptable public de Bischwiller, au taux maximum, avec effet du 1er avril 2014.

XI. INFORMATIONS

Visite d'homologation du terrain synthétique

Initialement prévue pour le 23 avril 2014 au soir, cette visite a été reportée à une date ultérieure par les autorités de la Ligue d'Alsace de Football pour des raisons météorologiques.

Hébergement des conscrits lors du messti

Le local de la salle polyvalente mis à leur disposition ces dernières années n'est pas disponible en raison des travaux en cours. La partie du sous-sol de l'école élémentaire dont disposait jusqu'à présent la société d'aviculture pourrait convenir.

Elections européennes du 25 mai 2014

Le maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs disponibilités horaires pour cette journée, le vote ayant lieu de 8 h 00 à 18 h 00.
Le bureau de vote sera organisé en tranches horaires de 2 h 30, comme il est de coutume à Schirrhein.

XII. DIVERS

M. Jean-Luc SCHLOSSER fait état de rumeurs concernant la nature du revêtement de sol de la nouvelle salle multiactivités.

Le maire répond qu'à ce jour il n'a pas d'information particulière. Tous les marchés sont attribués. La maîtrise d'ouvrage de cette opération relève de la communauté de communes de Bischwiller et environs.